
Extrait du registre des délibérations de la commune de Vannes
relatif au produit des dépouilles des églises envoyé à la Trésorerie
nationale, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait du registre des délibérations de la commune de Vannes relatif au produit des dépouilles des églises envoyé à la Trésorerie nationale, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 618-619;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35304_t1_0618_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

commune a enfin reconnu que les prêtres étoient les Alliés naturels des tyrans, et que le culte de l'erreur conduit à l'oppression. Nous avons brûlé l'idole; nous ne sacrifierons plus à l'imposture. Législateurs, nous sommes les premiers à notre district qui ayons donné cet exemple de raison. Mais, bientôt les habitants des autres communes s'empresseront de l'imiter. Que ne peuvent les rois et les peuples être tous témoins du dévouement du peuple français et de la raison qui l'éclaire! Les trônes s'écrouleroient et l'univers seroit libre. Si l'ignorance a fait l'esclavage des nations, la raison et le courage fondent la liberté des Français.

Des hommes, prétendus sages, mais pervers ont été quelquefois vous dire que le peuple n'étoit pas encore parvenu au vrai point de maturité; ils ne connoissent pas le peuple, ou ils le calomnient. Le peuple est mûr pour toutes les vertus, et ce qui doit annoncer aux tyrans que leur dernière heure est arrivée, c'est que le peuple français a parcouru rapidement et sans rétrograder tous les progrès de la liberté.

Législateurs, vous tenez en vos mains la foudre exterminatrice des rois, Frappez et périsse du même coup toutes les têtes coupables du crime de l'oppression. Plus de rois, plus de prêtres. La liberté et la raison, voilà le vœu du peuple.

Nos ennemis après avoir inutilement essayé de renverser la république en fédéralisant le peuple avoient encore osé penser, ou que vous abandonneriez vos fonctions avant de l'avoir sauvée ou que vous consentiriez à une paix trop précoce et qui serait liberticide. Mais vous resterez à votre poste et vous ne ferez la paix que lorsque les tyrans n'auront plus de complices au milieu de nous.

Les cris de la patrie n'ont pas retenti en vain dans le cœur des habitants de notre commune. Ils y ont souvent excité les grandes émotions que peuvent seuls éprouver les hommes libres et l'autel que nous avons consacré à la victoire se remplit chaque jour des dons qu'y dépose le civisme pour les besoins de ses braves défenseurs.

Représentants, achevez le salut de la liberté et que l'univers vous doive son affranchissement ».

FAYART, RAOUX, ASTIER (présid.), PELLISSIER, CHAMBON (agent nat. du distr.), CAMBON (juge), BARATIER (commissaire des Guerres), GONNET (off. mun.), [et 71 autres signatures]

[Etat des effets envoyés en nivôse à l'A. des Pyr.-Orient. 15 pluv. II]

Chemises : 140; paires de bas : 82; habits : 2; anglaises : 2; roupes : 1; pantalons : 2; paires de guêtres : 3; vestes : 1; culottes : 1; bonnets de police : 2; bonnets de laine : 4; draps de lit : 3.

Certifié véritable, DOUSSET (présid.),
G. PRADEL fils

[Autre état, 16 pluv. II]

Envoyé à la monnaie à Montpellier en or, argent ou vermeil 829 marcs; Plus en laiton ou cuivre 745 l. Envoyé aux armées du 11 nivôse

au 13 pluviôse : 148 charrettes chargés de plomb, d'avoine, de foin, de couvertures, de la charpie, (du) papier pour cartouches, le tout fourni en grande partie par la commune de Pont-sur-Rhône sur l'invitation des administrateurs.

Certifié véritable, CHAMARRIN, RAOUX.

Plus 128 marcs argenterie ou galons envoyés à la Monnaie à Montpellier le 14 du courant.

49

Les membres du comité de surveillance de la section de l'Egalité de la commune de Lisieux félicitent la Convention, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Lisieux, 21 pluv. II] (2)

« Représentants du peuple.

Vous avez fait connoître aux hommes leurs droits, vous avez fait tomber la tête du tyran et des fédéralistes, vous avez décrété la loi révolutionnaire et vous avez détruit l'esclavage des hommes de couleur.

Vous avez compté sur le peuple pour terrasser ses ennemis, le peuple compte sur vous pour consolider son bonheur.

George recommande des jeûnes aux Anglais pour aspirer de la confiance à ses soldats, vous leur avez opposé la raison et le courage des François. Restez à votre poste jusqu'à ce que les tyrans aient perdu l'espoir de donner des lois aux hommes malgré eux ».

FERTEY, P. AUSSEY, SOREL (présid.), DELAPORTE aîné, DUMOULIN, REGNOULT, SILOT fils (secrét.).

50

La commune de Vannes annonce l'envoi de 157 marcs 7 onces 2 gros en vermeil et argent à la trésorerie nationale.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

[Extrait des délibérations, 16 pluv. II] (4)

Séance publique où le citoyen Lefebvre présidoit et où étoient les citoyens Chaussier, Castaignet aîné, Carré, Callone, Chatel, Le Ray, Boursicot, Botharel père, Guillemet fils, Le Bot, Bogard, Penhard cadet, Maraquiny, Le Merle, Gallo, Mauduit et Bernard.

Présent le citoyen Ledelaizir, substitut de l'agent national.

Se sont présentés les commissaires nommés par la municipalité par la délibération du 13 courant pour faire une nouvelle recherche des

(1) P.V., XXXI, 209. B^{tn}, 24 pluv. (1^{er} suppl^t).

(2) C 292, pl. 941, p. 2.

(3) P.V., XXXI, 209. B^{tn}, 24 pluv. (1^{er} et 2^e suppl^t).

(4) C 291, pl. 925, p. 1.

ustensiles d'or et d'argent servant au culte dans les églises de cette ville.

Ils ont à l'instant déposé sur le bureau le fruit de leurs soins, savoir.

	m	on	gr
1°. provenant de l'église St-Pierre, calices, ciboires, soleils et crossier que le citoyen évêque a lui-même offert, le tout ensemble donnant, tant en en vermeil qu'en argent	103	7	6
2°. De l'église de Saint-Paterne, tant en calices, soleils et ciboires donnant en vermeil et en argent	23	2	2
3°. De l'hôpital de la Garenne un calice et soleils en argent donnant ...	5	3	6
4°. De plus 20 couverts de la retraite des hommes, avec une grande cuillère déposée chez le secrétaire greffier de la municipalité donnant ..	10	5	»
5°. Huit autres couverts 3 fourchettes et 2 grandes cuillères provenant des maisons religieuses déposés aussi chez le même secrétaire donnant	7	2	4
6°. et dernier article une lampe remise au maire pesant	7	2	»
Le tout ensemble donnant	157	7	2

Sur quoi le Conseil délibérant arrêté à l'unanimité que cette argenterie sera adressée à la trésorerie nationale comme une nouvelle preuve de son dévouement à la chose publique, et un tribut que paie la reconnaissance pour les mesures salutaires prises par les sauveurs de la République.

Le Conseil a arrêté de plus qu'un double de sa délibération sera adressé à la Convention nationale avec les effets ci-mentionnés.

P.c.c. LE DELAIZIR, LEBAGADEC H.G.,
LEFEUVRE (maire montagnard).

51

La société populaire de Boussac-la-Montagne écrit à la Convention la lettre suivante : « Les tyrans nous demandent la paix : guerre aux tyrans ! »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

52

La société populaire de Commune-d'Armes présente l'apologie de cette commune. Un instant trompée, elle a secoué victorieusement le joug de toutes les erreurs, et rendu un hommage solennel à la patrie, à la raison, à l'humanité : les églises, converties en ateliers d'armes, vont servir à la propagation de la vérité et de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXI, 209. Lettre originale datée du 19 pluvi., signée BONHOMME (présid.), ANTOINOT (secrét.) (C 292, pl. 941, p. 3). Bⁱⁿ, 24 pluvi.; J. Paris, n° 409; Ann. patr., n° 408; C. Eg., n° 544; F.S.P., n° 225; Audit. nat., n° 508; J. Mont., n° 92; J. Matin, n° 552; M.U., XXXI, 394.

(2) P.V., XXXI, 209. Bⁱⁿ, 24 pluvi. (2^e suppl^e).

[Commune-d'Armes, 7 pluvi. II] (1)

« Législateurs,

Des bouches impies, vendues au crime, osent distiller contre notre commune les poisons de la calomnie. Il importe à des sans-culottes révolutionnaires, fiers de leurs vertus républicaines, de faire tomber les poignards qu'aiguisent encore contre nous, des hommes ou contre-révolutionnaires, ou trompés.

Législateurs ! si des rebelles ont momentanément souillé le territoire de Commune-d'Armes, nous n'avons dû ce malheur qu'au scélérat Les-terpt que la justice souveraine a envoyé à l'échafaud, qu'à quelques administrateurs profondément corrompus... Dans ces moments malheureux la liberté éplorée était forcée de se soustraire aux fureurs qui la menaçaient : mais enfin les sans-culottes sentirent leur force, ils s'armèrent, et les brigands furent chassés : oui, quoiqu'on ait dit le contraire, nos sans-culottes ne doivent qu'à leur propre courage cette victoire éclatante.

Alors, nous marchâmes en masse contre les rebelles sous les murs de Montbrison et de l'infâme Lyon : alors, nous leur fîmes mordre la poussière : alors nous fournîmes à l'armée républicaine une quantité immense de comestibles ; 640 600 livres de pain, et l'étape à cent mille hommes : les fournitures en pain ont été faites du 7 septembre au 22 octobre suivant. Nous avons tellement épuisé nos ressources en subsistances, que notre commune n'est approvisionnée qu'au jour le jour...

Alors, nous avons rempli le premier, le plus sacré de nos devoirs, en adressant nos hommages à cette Montagne sainte qui, au milieu de tous les orages, créa la première République du monde : alors, nous nous écriâmes dans les transports brûlants de notre reconnaissance : Législateurs ! restez, restez à votre poste, achevez l'ouvrage que vous avez si heureusement commencé ; que les Français soient heureux, et avec eux tous les peuples de l'univers. Notre voix a été entendue. Le monde entier sera libre, il sera heureux, et vous aurez des droits assurés à la reconnaissance de l'Europe et à l'admiration de la postérité.

Législateurs ! nous osons vous le dire, avec cette fierté mâle qui caractérise des hommes libres : nous sommes toujours dignes de vous ; nous admirons les génies bienfaisants qui ont mis au jour le gouvernement révolutionnaire qui seul pouvait sauver la Patrie ; nous travaillons constamment à le faire aimer, à le faire respecter.

Nous avons instruit le peuple ; ... ce peuple, qui fut toujours bon, mais quelquefois trop crédule, a ouvert les yeux, et bientôt sur les débris de la superstition, la philosophie a élevé l'autel de la liberté, où cette déité recevra éternellement nos hommages.

Législateurs ! le peuple de Commune-d'Armes vous déclare, en face de tous les Républicains français, qu'il ne veut plus salarier le culte catholique, il voue une haine éternelle à ces prêtres dont les dogmes ridicules ont fait couler des flots de sang, et retardé pendant tant de siècles les progrès de la raison universelle. Ici, la solennité des décades présente l'image

(1) Broch. impr. 8 p. (C 292, pl. 941, p. 14).